

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 février 2026

Le 18 février 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
12/02/2026

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	20	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, QUENTIN Lopez, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.
BARRAU Sylvie à IMBERNON Marie.
FRATICOLA Gérard à FUERTES Victor.

Excusé :

Secrétaire de séance :
LAMBOURSAIN Séverine.

N° 2026-001 Renouvellement du bail de la gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location de la caserne de gendarmerie 33 Bis rue du Four à Chaux à VINASSAN arrive à son terme le 31 janvier 2026.

Le bail avait été conclu à compter du 1^{er} février 2017 pour une durée de 9 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le bail de location de la caserne de gendarmerie, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} février 2026, pour un loyer annuel de 246 452 euros avec révision triennale.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} février 2026, pour un loyer annuel de 246 452 euros avec révision triennale, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Didier ALDEBERT

